

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ 17/04/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

S006C169 N° D'AGRÉMENT :

(9) RAISON SOCIALE: SAS AUTO BILAN SLV

55 RUE CLAUDE BERNARD (3) COORDONNÉES :

ZI SECTEUR C7

06700 SAINT LAURENT DU VAR

Tél: 0492042020

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

006C1158 N° D'AGRÉMENT :

SIGNATURE:

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Date de 1^{ère} mise (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation en circulation BB-090-GN (F) 27/02/2024

> Marque Désignation commerciale

RENAULT

MEGANE SCENIC

15/06/2006

Énergie

GO

(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre

VF1JMG5D636133395 VP

MRE5516AF877

Type/CNIT

Document(s) présenté(s) Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel (3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

18/02/2025 25034169

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé

AVG, AVD

2.1.3.b.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Usure excessive des

articulations D

3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone

de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs AV

4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection fortement

défectueux ou manquant AVG, AVD

4.2.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT. ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Feu de couleur autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ;

intensité lumineuse fortement réduite ARD

4.3.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP) : Feu de couleur

autre que rouge ; intensité lumineuse fortement réduite ARD

4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION

ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Feu, couleur émise, position, intensité ou

marquage non conforme aux exigences ARD

8.2.22.e.2. OPACITÉ: Contrôle impossible des émissions à l'échappement

Défaillances mineures :

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation

horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018: 03/12/2019: 106948 km / 04/03/2022: 135964 km / 12/08/2024: 172650 km /

28/10/2024: 175090 km

<u>autosécurité</u>

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

177346

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT ARRIERE

-0.3 m/km Ripage (-8 à +8 m/km) :

Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 30 % 5 %

Forces verticales: 975 daN 680 daN

Frein de service

Forces de freinage : 392 daN 379 daN 242 daN 255 daN

Déséquilibre (<20%): 4 % 6 % Forces de freinage (efficacité): 392 daN 379 daN 242 daN 255 daN

Taux d'efficacité global (≥50 %) : 76 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 21 %

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %):-0.7 % -1.0 % Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : +2.0 %+2.0 % D